



APPEL A CANDIDATURES

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PAIRS

Pour le renforcement de la participation des jeunes dans les projets et les organisations de solidarité internationale

Objectifs du dispositif d'accompagnement par les pairs

Dans le cadre du projet « [Place aux Jeunes !](#) », un dispositif d'accompagnement par les pairs est proposé afin de permettre aux organisations de solidarité internationale d'apprendre ensemble sur des enjeux liés à la prise en compte transversale des jeunesses et/ou à la participation et la mobilisation des jeunes dans leurs projets, structures et gouvernances. Ces expérimentations se veulent être un premier tremplin vers un changement durable des pratiques des organisations en la matière.

Ce dispositif permet un accompagnement fondé sur une dynamique d'apprentissage mutuel, où les structures accompagnées et les structures accompagnatrices progressent ensemble sur l'objet de l'accompagnement. Ce dispositif d'accompagnement bénéficie d'un financement dédié¹ qui soutient :

- D'une part, l'organisation souhaitant être accompagnée sur l'intégration d'une nouvelle pratique ou sur le renforcement d'une pratique existante.
- D'autre part, la ou les organisation(s) accompagnatrice(s), dont les compétences et l'expertise permettent de répondre à l'enjeu formulé par l'organisation souhaitant être accompagnée.

Cette dynamique d'accompagnement par les pairs permet à la fois de renforcer les liens entre organisations qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble mais aussi de faire progresser les organisations sur le champ (ou sujet) de l'accompagnement. Un travail de valorisation et de capitalisation² est également réalisé afin de diffuser les bonnes pratiques qui ont été mise en place lors de l'accompagnement, pour que d'autres organisations puissent se les réapproprier.

Cet appel à candidatures vient soutenir cinq accompagnements³ qui seront réalisés sur une durée de 12 mois et qui devront être mis en œuvre entre avril 2023 et juin 2024.

¹ Chaque accompagnement est financé à hauteur de 7000€, avec un apport minimal de 1500€ de la part de la structure accompagnée (voir règlement).

² Exemple d'outil de valorisation réalisé : [Favoriser l'engagement local des jeunes dans les associations de solidarité internationale](#) (2021)

³ La durée des accompagnements a été en moyenne de 10 jours lors des [sessions précédentes du dispositif](#). Cette information est donnée à titre indicative, le temps dédié à l'accompagnement n'est pas plafonné et varie en fonction des disponibilités et des besoins des structures accompagnés et accompagnatrices.



Qui peut soumettre une candidature ?

Ce cycle d'accompagnement est ouvert aux organisations françaises de solidarité internationale ou aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire qui mènent des activités de solidarité internationale.

Les structures lauréates seront :

- 2 structures membres de Coordination SUD ou ayant participé à une activité de « Place aux Jeunes ! »⁴
- 2 structures ayant leur siège hors de Paris et de la petite couronne⁵ ;
- 1 structure, sans condition particulière d'appartenance, de participation ou de localisation.

Comment présenter une candidature ?

Les organisations candidates devront remplir le [dossier de candidature](#) et les annexes correspondantes avant le 21 février 2023 et les renvoyer à l'adresse mail suivante : appui-paj@engage-d.org

Une liste (non-exhaustive) d'objets d'accompagnements possibles est accessible en annexe du dossier de candidature et une liste des expertises et compétences des organisations se proposant comme structures accompagnatrices est [accessible ici](#). Elle sera mise à jour au fur et à mesure des manifestations d'intérêts.

Les organisations doivent impérativement lire le [règlement](#) avant envoi de leur candidature pour s'assurer qu'elles répondent aux critères d'éligibilité et qu'elles peuvent assurer la redevabilité attendue.

Et ensuite ?

Un jury composé de professionnel·le·s de la solidarité internationale, de l'éducation populaire et/ou des jeunesse se réunira en mars 2023 pour désigner les organisations lauréates et leur proposera une ou deux organisation(s) accompagnatrice(s) adaptée(s) à leurs besoins.

Le jour de l'instruction des candidatures par le jury, les organisations candidates seront invitées à présenter leur candidature en présentiel ou à distance.

Après la proposition de binôme ou trinôme par le jury, ceux-ci seront amenés à se rencontrer et à rédiger ensemble une note de cadrage pour définir les modalités d'accompagnement et la répartition de l'enveloppe budgétaire qui seront soumises à la coordination du projet « Place aux Jeunes ! » pour validation.

⁴ Ces activités sont : les formations mises en œuvre par le projet, les précédentes éditions du dispositif d'accompagnement par les pairs, les ateliers d'échanges de pratiques de la CJSI et les rencontres annuelles du projet et de la CJSI.

⁵ La petite couronne comprends les départements limitrophes de Paris : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.



Calendrier prévisionnel

Décembre 2022-Février 2023 : Identification des structures accompagnatrices

Décembre 2022-Février 2023 : Appel à candidatures ouvert pour les structures accompagnées

Mars 2023 : Jury de sélection des structures accompagnées

Mars-Avril 2023 : Rencontre du binôme ou trinôme d'organisations (accompagnée et accompagnatrice-s), rédaction de la note de cadrage, co-construction du budget et signature de la convention.

Avril 2023-Juin 2024 : Accompagnement et clôture de l'accompagnement (éléments administratifs et financiers, questionnaire de capitalisation)⁶

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Aude Vaquer, assistante à la coordination du projet « Place aux Jeunes ! » : appui-paj@engage-d.org

Le présent appel à candidature bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement



⁶ L'accompagnement se déroulera sur une période de 12 mois qui commencera, selon les binômes/trinômes, entre avril et mai 2022. Le rapport final, le rendez-vous de bilan et la clôture du budget seront réalisés dans le mois suivant la période de l'accompagnement.